

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ... CELT ...Recrutement : ... / ...Epreuve : ... NOTE ...Spécialité : ... / ... Session : ... 2020 ...**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Lieutenant x

SDIS 4

Services des Ressources Humaines

A l'intention du chef
de groupement.Note de synthèse sur les agressions
chez les sapeurs-pompiersObjet : les agressions chez les sapeurs-pompiers.

En 2018, le nombre de violences verbales chez les sapeurs-pompiers s'élève à 204, celui des jets projectiles à 153 et celui des agressions à 346. En France, ces violences ont augmenté de 23 % en 2019. De plus, les agressions chez les sapeurs-pompiers ont été multipliées par trois en 10 ans.

Les services publics sont-ils tous dans le même cas ? Comment faire face à ces agressions ?

Nous verrons quels secteurs sont les plus touchés puis nous énumérons les différents moyens pour lutter et limiter les agressions.

I. Plusieurs services touchés par les agressions/ Au contact des jeunes

Le personnel des écoles, collèges et lycées ainsi que les professeurs tout particulièrement sont en relation permanente avec les élèves. Ces derniers, en groupe ou individuellement, rencontrent des conflits avec les professeurs qui eux font face à des insultes, des injures et des agressions dans le cadre scolaire.

2. Agir pour le respect au sein de la commune

Afin de veiller à la sécurité dans la commune, le maire accompagné de ses élus se retirent seul pour gérer les infractions qui ont lieu sur son territoire. Il se retire parfois face à des personnes violentes.

3. les services médicaux

Prenant en charge les personnes malades, le personnel médical quant à leur travail au quotidien avec des patients qui peuvent être toxicomanes ou alcoolisés. De plus, l'agressivité des patients n'est pas une chose à négliger.

4. les sapeurs-pompiers

Suite aux récentes manifestations ainsi que lors de leurs interventions, les sapeurs-pompiers, en plus de la prise en charge de la victime se retrouvent confrontés à des agressions physiques, verbales ainsi qu'à des formes de harcèlements qui peuvent atteindre l'intégrité de la personne.

Malgré le fait que les fonctionnaires soient plus touchés par les agressions et les harcèlements (morals ou sexuels) que dans d'autres emplois, plusieurs secteurs sont tout de même concernés. Nous allons définir les différents moyens de lutte qui

permettent d'éviter / de limiter les atteintes à la dignité de la personne ainsi qu'à son intégrité physique.

II - Faire face à la situation actuelle

1. les moyens techniques

L'agent a la possibilité de se munir d'une caméra individuelle pour prévenir les incidents. Ainsi, celle-ci enregistrera les interventions ainsi que les comportements des personnes.

En outre, les personnes portant atteintes aux agents sont punies d'une peine d'emprisonnement et d'une amende. Depuis peu, la peine de réclusion criminelle et l'amende ont été renforcées pour les sapeurs-pompiers. Le droit de retrait peut aussi être utilisé (sauf pour les sapeurs-pompiers et les militaires, etc.).

2. les moyens humains

Dans un premier temps, les agents bénéficient de la protection fonctionnelle auprès de la collectivité publique. En signant une convention, l'agent peut se voir rembourser les frais relatifs aux poursuites. De plus, le préjudice sera réparé.

En effet, la collectivité publique peut se porter partie civile devant la juridiction pénale.

Aussi, des formations sont données pour lutter contre les agressions. Si un agent est victime de violences ou autres, un psychologue et un accompagnant assureront son suivi.

3. les moyens organisationnels

Des plans "vigipirate" sont mis en place dans les établissements. De plus, des mesures de prévention sont instaurées telles que les plans violences (réalisés par DASEN), les GED (dispositif de prévention de la radicalisation des territoires) ou les plans de quarts prioritaires pour les sapeurs-pompiers ainsi que les fiches de sécurité. Le signalement des faits est obligatoire, les procédures de prise en charge et les procédures opérationnelles doivent être simplifiées pour que le suivi soit rapide et efficace.

Il est important de collaborer étroitement avec les services de police et de gendarmerie, les mesures de sécurité à respecter pour les sapeurs-pompiers sont explicitées dans la note opérationnelle.

Pour conclure, même si des peines d'emprisonnement et des amendes sont prévues, les agressions et les violences ne cessent d'être présentes. Arriverons-nous à réduire le nombre d'agressions malgré les manifestations nombreuses sur le territoire français ?

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : CELTARecrutement : ✓Epreuve : NoteSpécialité : ✓Session : 2020**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Note argumentée :
les agressions chez les sapeurs-pompier

Pour protéger les sapeurs-pompier et veiller à leur bonne intervention, il est essentiel de proposer des mesures de sécurité.

Celles-ci permettent de réduire les violences qui sont au nombre de 204 en 2018 et qui ne cessent d'augmenter ces derniers mois.

Que ce soit lors d'une intervention ou en amont de celle-ci les mesures à prendre peuvent être les suivantes :

I. En amont des interventions (ou en aval)

- communiquer à ses hommes qu'ils doivent faire preuve d'une vigilance constante

- créer une cellule de dialogue qui permettrait de partager les ressentis de chaque personnes régulièrement et laisser un temps de parole libre à chacun.

- soutenir les équipes
- procéder à des formations (comment réagir?, etc).
- informer les sapeurs-pompier sur les moyens qui sont mis à dispositions pour eux.

- créer un protocole opérationnel interne
- définir au préalable les situations et sites sensibles qui doivent faire l'attention particulière des hommes et prévoir des mesures de sécurité et opérationnels en fonction

II - Pendant les interventions

- engager les forces de l'ordre systématiquement
- communiquer en permanence entre les acteurs et les hommes sur le terrain -
- travailler en binôme
- utiliser des caméras individuelles ou des enregistrements audio
- rester en collectif

En conclusion, ces mesures sont utiles aux sapeurs-pompiers car elles permettent de les reconforter dans l'exercice de leurs fonctions.

Un plan d'action est nécessaire pour mener à bien la prise en charge de la victime qui reste une priorité.

